



Adveniat regnum tuum

Mercredi 28 mai. — SAINT GERMAIN  
MARDI 27 MAI 1913

### La journée

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Conseil a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

La discussion au Palais-Bourbon des crédits demandés en vue du maintien de la classe 1910 sous les drapeaux, a donné lieu à une séance mouvementée.

Le Congrès de la Société d'économie sociale s'est ouvert lundi soir. On y traite de la liberté de la mendicance et des fondations charitables.

En même temps se tient à Paris le Congrès Jeanne d'Arc.

Le tribunal arbitral, présidé par l'amiral Touchard, a rendu sa sentence qui met fin à la crise sardinière.

La Commission du Reichstag a adopté finalement le projet de loi militaire.

Les négociations — très ardues — se poursuivent à Londres en vue d'amener les belligères à signer les préliminaires de paix.

Guillaume II traita en Angleterre au mois d'avril.

Le tsar Nicolas II a reçu l'amiral Le Bris.

### Les Sœurs des hôpitaux

M. de Puymaigre, conseiller municipal du quartier des Invalides, dont on connaît la proposition sur la réaffectation des locaux, dans quelques hôpitaux, nous adressa la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Depuis quelque temps, une proposition concernant le personnel féminin des hôpitaux, que j'ai déposée au Conseil municipal, est l'objet d'une partie de la presse d'une polémique sans cesse vivante et qui tend à en démentir le sens et à enlever le caractère véritablement libéral que j'ai tenu à lui donner.

Je suis donc amené à protester et à réaffirmer, si vous voulez bien me le permettre, à l'occasion de votre journal, que l'initiative de cette loi n'est pas de moi, mais qu'elle est de la Commission d'hygiène et de salubrité de la ville de Paris.

Je n'ai nullement, comme certaines me le reprochent, attaqué les infirmières laïques formées dans le service spécial des tuberculeux et dans certains hôpitaux — en nombre fort restreint — où les malades indigents pourraient être soignés et tout d'un privilège jusqu'ici réservé au malade payant.

Il est juste, en effet, que dans notre époque de crise d'hygiène, tant que de la légalité, nous ayons les moyens de la fortune, celui de donner leur santé et leur vie au personnel de leur choix.

Voilà exactement le but de ma proposition. Elle peut être combattue par l'esprit de parti. Je suis surpris qu'elle n'ait pas l'adhésion de tous les libéraux.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

Puymaigre,  
conseiller municipal de Paris.

### RETOUR DE JÉRUSALEM

Le Pirée, 26 mai.

Après une heureuse traversée nous abordons au Pirée et où nous attendent nos amis de la Ligue d'Action Française. Nous sommes accueillis par un grand nombre de personnes qui nous ont fait un accueil très sympathique.

### POUR LA PATRIE

La presse manichéenne fait son œuvre de destruction et de dénigrement qui se sont produits tout au long de ces dernières années. Elle a tenté de nous faire croire que la presse catholique se répand de plus en plus et puisse ainsi faire au moins son œuvre qui est de restaurer le respect de Dieu, le respect de l'autorité et de l'amour de la Patrie.

Prions pour la diffusion de la bonne presse qui travaille au salut de la France.

La Ligue de l'Action Française est une croisée de patriotes qui a pour but le salut de la France et la diffusion de la bonne presse. On s'inscrit dans cette Ligue de l'Action Française en versant le petit Journal de la Patrie, organe mensuel de la Ligue de l'Action Française. Abonnement: un an, un exemplaire, 1 franc. Un an, 10 exemplaires à la même adresse, 10 francs.

Pour tous autres renseignements sur la Ligue de l'Action Française, s'adresser à: rue Bayard, 25.

### Perquisitions et entretiens

Beaucoup de bonnes paroles ont été données la semaine dernière par nos ministres tant à la Chambre qu'au Sénat. Mais il n'est pas une qui vaille l'ordre de perquisitionner à la Confédération générale du travail, à la Bourse du travail et dans 88 villes de province pour servir de base à une poursuite judiciaire contre ceux qui se livrent à la propagande antimilitariste réprimée par la loi.

Je ne reprocherai aux bonnes paroles parlementaires et à la bonne parole judiciaire que de n'avoir été que des charmes avant les bouffes. Les mesures de police auraient dû suivre sur l'heure les mutineries de Toul ou au moins l'enquête du général Pau qui, elle, n'a pas traîné, et dont la conclusion a été formelle.

Dès lors, le flagrant délit crevait les yeux. Aussi les arrestations auraient dû être concomitantes avec les perquisitions. Les explications ministérielles seraient venues après et auraient avantageusement remplacé les menaces, qui ne pouvaient avoir pour effet que de stériliser les perquisitions.

On ne prit pas tant de minutes pour arrêter Déroulède en 1900, lors du complot de zinc, inventé par Waldeck-Rousseau. Et pourtant Déroulède valait bien Jaurès, peut-être ! Il jouissait d'une autre considération ! Pas un de ses adversaires qui n'eût pour le grand patriote estime, respect et admiration ! L'arrestation fut brutale, et l'arrestation pour un crime imaginaire ! Ce n'est certes pas moi qui recommanderai un pareil procédé politique même envers un coupable. Son emploi demeura une tache indélébile pour la mémoire de l'homme qui osa l'employer.

Mais la loi autorise l'arrestation immédiate en matière de flagrant délit. Et c'est quand le flagrant délit crevait les yeux que l'on attend plus de huit jours non pas pour arrêter, mais pour perquisitionner, et qu'on ne cesse de répéter chaque jour aux perquisitionnés : Méfiez-vous, je vais vous perquisitionner ! C'est-à-dire que, si l'on avait voulu faire disparaître les pièces compromettantes des locaux suspects, on n'aurait pas agi autrement. Un membre de la C. G. T. disait hier à plusieurs de nos confrères : « Nous nous attendions trop à la visite de ces messieurs pour n'avoir pas pris toutes nos précautions s'il en était besoin. » Parbleu !

Il ajoutait : « Mais notre campagne contre les trois ans a été faite au grand jour ! »

Parbleu encore ! Je ne suis pas de votre avis, c'est vous qui êtes du mien, ou plutôt vous le confirmez. Vous faites purement et simplement l'aveu du flagrant délit qui autorisait votre arrestation immédiate.

Car, encouragé par l'impunité, vous ne dirigez pas contre les trois jours seuls « votre campagne au grand jour » ; vous faites fonctionner « au grand jour » votre « Son du soldat », vous excitez « au grand jour » les soldats à l'indiscipline, à la révolte, au sabotage de la mobilisation, à l'assassinat des officiers, à la trahison. Je vous rends cet hommage, vous ne prenez pas le gouvernement en traître, vous le défiez hardiment. C'est au grand jour, c'est sous ses yeux que vous travaillez à perdre la France et à la livrer à l'étranger.

De toutes parts les preuves abondent pour dénoncer le complot contre l'armée et plus encore, s'il est possible, contre la France, mais il n'y a pas grande difficulté à les trouver. Les antimilitaristes vous les apportent eux-mêmes, écrivent, parlent et agissent au grand jour.

Le patriotisme national se demande avec anxiété : Qu'attend-on pour étouffer le complot ? Et c'est pour cela que les bruits de chute ministérielle commencent à se répandre. L'appel adressé à M. Clemenceau par M. Poincaré pour venir s'entretenir avec lui à l'Élysée lui donne une certaine créance.

Et, en effet, d'après le « Rennequin » du Gaulois, M. Clemenceau aurait dit que si une situation déterminée lui semblait de nature à lui dicter l'acceptation du pouvoir, il ne se déroberait pas, toutes questions de sentiments mises à part, à l'accomplissement d'un devoir.

Certes, M. Clemenceau a fait dans l'Homme Libre un éloquent et prenant article sur la double nécessité de l'adoption de la loi de trois ans, et d'une répression énergique de la propagande antimilitariste et antipatriotique.

M. Clemenceau n'a pas l'habitude d'écrire tous les jours des articles de ce genre. Et l'on comprend fort bien qu'un chef d'Etat ait à cœur de s'assurer le concours d'un homme de cette importance sur la question militaire. Mais de là à lui confier la mission de former un ministère il y a loin.

Si tous les ministères qui ont écrit de beaux articles sur la question étaient appelés à former des ministères, les présidents du Conseil ne chômeraient point.

Et M. Poincaré ne peut pas oublier que son élection a été une manifestation nationale contre laquelle M. Clemenceau s'est élevé hautement. Si

### Au "Temps" et aux "Débats"

De Rome et de source très informée, nous recevons cette note au point géographique :

J'ai lu vos notes au Temps et aux Débats, au sujet du Bulletin de la Semaine. Voulez-vous que je vous aide ?

Les audacieuses affirmations et l'air entendu de ces deux grands seigneurs de la presse font peut-être quelque impression sur les bords de la Seine, mais je vous assure qu'il n'est pas ainsi sur les bords du Tibre. On est même convaincu ici que ce ton grave cache tout simplement du dépit et une rage mal contenue. L'école libérale est touchée au bon endroit.

Le Temps du 26 mai affirme qu'à Rome on se repentait déjà d'avoir fait une sorte de « pas de clerc » en approuvant la condamnation de Bordeaux, et qu'on apercevait bientôt le mouvement de machine en arrière.

Il retarde, le pauvre Temps ! Vous pouvez assurer qu'à Rome on ne regrette rien, qu'en haut lieu on condamne depuis longtemps le Bulletin de la Semaine, qu'on en déclare l'esprit « détestable » à qui veut l'entendre, et qu'on maintient tranquillement cette appréciation sans se laisser ébranler par des interviews plus ou moins internationales.

Le Temps insinue que la condamnation du cardinal Andrieu était un coup monté, que la lettre du cardinal secrétaire d'Etat aurait été sollicitée et sa publication idéologiquement préparée.

Or, voici la vérité puisée à source sûre : Ce n'est pas d'hier que les évêques français ont pu entendre le cardinal-secrétaire d'Etat se plaindre du Bulletin de la Semaine et de son détestable esprit. Et, même ce qui donnait le secrétaire d'Etat, c'était de voir combien vous étiez de son avis, — même ceux que le Temps ne soupçonne pas — et de constater que personne n'osait condamner cette feuille. Aussi, sa surprise fut grande lorsqu'il reçut de Bordeaux la condamnation que vous savez. Aussitôt, il écrivit au cardinal Andrieu, au nom du Saint-Père, la lettre publiée depuis. Le cardinal-archevêque de Bordeaux remercia S. Em. le secrétaire d'Etat, ajoutant qu'il ne publierait pas cette lettre, ou, si, au moins tout de suite, par délicatesse, prudence, pour n'être pas l'air de faire pression sur les évêques de l'épiscopat.

Or, voici la lettre de Rome, le 26 mai, cette lettre ne parut qu'après l'adhésion de vingt évêques français, exactement.

Voilà les faits certains, et je défie bien l'homme qui n'est que de la poudre.

Si, après cela, il croit qu'on a du regret à Rome, et qu'on cherche un biais pour faire volte-face, c'est qu'il prend ses désirs pour des réalités.

### ROMÉ

Rome, 26 mai. — Le Pape est descendu vers 11 h. 1/2 dans ses jardins, où il a fait, en voiture, une promenade de vingt minutes. Il était accompagné de Mgr Pescini, son chapelain privé. Le temps était splendide. (Havas.)

### LE PROCHAIN CONGRÈS EUCHARISTIQUE

Le Congrès eucharistique international de 1914 aura lieu à Lourdes, comme nous l'avions fait prévoir.

La nouvelle n'est pas absolument officielle encore, mais on peut considérer comme certain à l'heure présente que le Comité permanent adoptera cette excellente proposition.

### Le Grand Séminaire de Coutances

Après l'ordination de la Trinité, les séminaristes ont quitté leur résidence provisoire. Ils passent quelques jours dans leurs familles pendant que l'on achève l'installation du matériel nécessaire au palais ducal de Coigny, qui les recevra vers le 1<sup>er</sup> juin.

On se rappelle que cette belle résidence est à la disposition de Mgr l'évêque de Coutances pour les séminaristes de son diocèse, lady Beauchamp, protestante, demeurant en Angleterre.

### Pour la R. P. S.

M. de Villoutreys publie une excellente note sur le droit qu'ont les municipalités de voter des secours pour les enfants pauvres des écoles privées que publiques. La note ajoute que les personnes qui désirent avoir des renseignements pourront s'adresser au Comité de consultation, 4, rue des Cordeliers, à Angers.

### Le Bon Cinéma

10, rue François I<sup>er</sup>, Paris VIII<sup>e</sup>.

La Direction du « Bon Théâtre », qui donne depuis trois ans, dans sa grande salle du 32 ter, quai de Passy, XVI<sup>e</sup>, avec des acteurs professionnels sortis du Conservatoire, des représentations dramatiques si intéressantes et si artistiques, est heureuse de répondre aux nombreuses demandes de ses amis en établissant :

### Le Bon Cinématographe

10, rue François I<sup>er</sup>  
Quartier des Champs-Élysées

Si vous y venez, vous verrez avec quel souci d'art et de morale les films sont choisis. On peut y amener les enfants sans crainte de rencontrer comme ailleurs ce mélange de bon et de mauvais, si nuisible à leur formation.

### GAZETTE

#### Le doyen des légionnaires.

On annonçait récemment que le plus ancien des légionnaires venait de mourir. Il s'agissait d'un maître canonnier décoré en 1847.

C'est inexact : l'homme qui vient de mourir n'est pas le doyen des chevaliers de la Légion d'honneur, car à Lacalm (Aveyron), vit le clairon Roland, le dernier survivant de Sidi-Brahim. Agé de 82 ans.



Le clairon Roland

Au cours de ce combat fameux, Roland fut amené tout sanglant devant Abd-el-Kader. Le chef arabe, pour inciter à se rendre la garnison de Français qui continuait à battre en défilés, lui ordonna de sonner la retraite.

Roland portait le clairon à ses lèvres sonna... la charge à pleins poulmons.

Il fut promu chevalier de la Légion d'honneur, le 21 août 1848, il y a soixante-sept ans.

Le conseil général de l'Aveyron vient d'adopter à l'unanimité un vœu de M. Masabau, député, sollicitant pour ce brave la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

M. Clemenceau chez M. Poincaré

Sur ce que se sont dit MM. Clemenceau et Poincaré, dans leur entrevue de vendredi, les conjectures sont nombreuses, les prévisions diverses.

Sur la manière dont s'est engagée l'entrevue, le Gaulois publie quelques détails très vraisemblables :

M. Poincaré avait au de son ancien confrère et ami M. Albert Clemenceau, que l'ancien président du Conseil s'était donné le 17 janvier, de s'entretenir avec le chef de l'Etat.

M. Poincaré répliqua que la lettre que lui avait écrite à cette date M. Clemenceau lui avait paru destinée à rendre impossible de tels entretiens, mais que, si M. Clemenceau désirait le voir, il le recevrait volontiers. M. Albert Clemenceau fit la commission.

M. Georges Clemenceau fit alors savoir qu'il était prêt à aller à l'Élysée, à condition d'y être reçu officiellement et publiquement ; d'où la note — Havas, dont la forme inhabituelle a surpris.

L'entrevue dura cinquante minutes. Il fut très correct, mais sans abandon.

Au cours de cet entretien, M. Clemenceau déclara qu'il n'avait jamais dit qu'appelé à l'Élysée il refuserait de s'y rendre.

M. Poincaré prit acte de cette déclaration.

On ajoute encore ceci :

M. Louis Barthou, président du Conseil, avait été informé des intentions du président de la République, qui, précédemment, avait voulu recevoir M. Clemenceau sur la question militaire. M. Poincaré s'est mieux entendu avec M. Clemenceau qu'avec M. Caillaux.

Quant on demande à M. Clemenceau de confirmer ou de démentir les propos rapportés par tel ou tel journal à ce sujet, il répond invariablement : « Je ne veux pas les connaître, ce sont des bragues ! »

Peuple souverain, tu sais tout !

#### A propos d'une plaque commémorative

Vers l'an 1666, un jeune garçon, de Saint-Malo, un peu turbulente, poursuivait ses études en attendant le moment d'entrer dans les Ordres. Il n'avait pas encore fait sa rhétorique qu'il revêtit la soutane, mais, en perdant son père, il reconnut à temps qu'il n'avait pas la vocation ecclésiastique et embrassa une autre carrière. Il mourut à Paris, à l'âge de 63 ans, après avoir fait beaucoup parler de lui dans le monde entier. On l'enterra même dans l'église Saint-Roch, où une plaque commémorative a été posée ce matin en souvenir de lui.

Il n'avait pas eu le temps de se faire connaître comme clerc, mais il lui illustre comme marin. Il s'appelait Duguay-Trouin.

#### Parlons français

M. Gustave Téry écrit au Journal :

« Autre jour, dans une chronique, un de nos meilleurs confrères, M. A. Cortillot, rédacteur en chef du Journal de l'Aisne, avait parlé de « toast » sans songer à mal. Un toast ? c'est écrit M. Elie Fleury, directeur du Journal de Saint-Quentin, et comment avez-vous pu vous servir de ce mot-là ? N'avons-nous pas le verbe français toaster et le substantif français toast, qui ne sont nullement périmés, puisque Voltaire, Montesquieu et L'Alphable Karr les ont employés, et dans le sens précis que nous attribuons au mot anglais ? »

#### La mort du fidèle

Il y a trente ans, à pareille époque, au mois de mai, mourait Louis Veulliot, dont on célébrera le jubilé au mois d'octobre de cette année. A cette époque fut publiée pour la première fois l'Épître que le grand écrivain catholique avait composée pour lui-même. La voici :

Placez à mon côté ma plume :  
Sur mon cœur, le Christ, mon orgueil,  
Sous mes pieds mettez ce volume  
Et cloûtez en paix le cercueil.

Après la dernière prière,  
Sur ma fosse, plantez la croix ;  
Et si l'on me donne une pierre,  
Gardez dessus : « J'ai cru, je vois. »

Dites entre vous : « Il somnolait,  
Son dur labeur, ses blessures,  
Ou plutôt, dites : « Il s'éveilla,  
Il vit ce qu'il a tant rêvé. »

Ceux qui font de viles morales  
À mon nom sont-ils attachés ?  
Laissez-les faire, ces blessures,  
Peut-être couvriront mes péchés.

Je fus pêcheur et, sur ma route,  
Hélas ! j'ai chancelé souvent ;  
Mais grâce à Dieu, vainqueur du doute,  
Je suis mort ferme et pérorant.

J'espère en Jésus. Sur la terre  
Je n'ai pas peur de ce bas monde,  
Au dernier jour, devant son Père,  
Il ne régnera pas de moi.

#### On sait que Gounod trouva si belle cette pièce, qu'il demanda à la mettre en musique. Il y a trouvé l'une de ses plus belles inspirations.

#### La crise sardinière

Le tribunal arbitral, chargé de solutionner le conflit entre pêcheurs et fabricants de conserve, et composé du vice-amiral Touchard, président ; de MM. C. Pettit et Benoit, arbitres des usiniers ; de MM. Rivall et Caradeo, arbitres des pêcheurs a rendu hier, sa sentence.

L'usage des filets tournaient est autorisé, mais seulement lorsque trois jours de mauvais pêche n'auront pas donné aux usines les deux tiers de la matière première dont elles ont besoin et pour un nombre de bateaux très limité (1 sur 50 avec un maximum de 6 par port). D'autre part, les pêcheurs obtiennent contre cet emploi réductif des filets tournaient toutes les garanties qui leur étaient offertes : Commission mixte d'arbitrage et minimum de prix.

Les usiniers obtiennent une satisfaction morale et les pêcheurs n'ont pas à craindre de voir une production avilir les cours.

Cet accord est conclu pour un an. Il devra être renouvelé pour une plus longue période en 1914.

A la sentence est annexé le tableau du prix minimum par mille et du nombre de sardines au kilo par moule.

#### Contre les antimilitaristes

Les documents, pièces et autres objets saisis s'accumulent au greffe du tribunal de la Seine et dans le cabinet de M. Drioux, juge d'instruction.

Le magistrat les examinera ultérieurement. Mais, d'ores et déjà, l'on sait, d'après les procès-verbaux de la commission de police qui ont procédé aux perquisitions, que plusieurs pièces rapprochées les unes des autres constitueront d'excellents éléments d'information.

Cependant, les documents les plus importants ont disparu.

Prévenu depuis plusieurs jours, les syndicalistes avaient mis en sûreté les pièces suspectes.

Un peu partout, notamment en province, on a trouvé des pièces, lettres, imprimés relatifs au « Son du soldat ». En plusieurs endroits, des lettres de soldats remerciant les Comités de cette organisation d'envois d'argent ont été saisies.

A Brest, on a découvert, à la Bourse du travail, des uniformes militaires dont la provenance est évidemment suspecte.

Mentionnons-nous enfin les affiches, brochures, tracts en français et en allemand pour combattre la loi de trois ans ? Il y en avait chez tous les perquisitionnés.

C'est en vertu de la loi de 1891, modifiée, quant à la compétence, par la loi de 1894, que ces perquisitions ont eu lieu.

Le délit relevé est celui de provocation de militaires à la désobéissance et ce, dans un but anarchiste.

#### Incidents militaires

— Ce sont de rudes lapins, les copains de Toul et ils ont bien fait ! En surais bien fait autant ! », dit un caporal de la 5<sup>e</sup> compagnie du 4<sup>e</sup> de ligne à Auxerre, où l'a mis en prison, les soldats Félix Inart et Antoine Baigne, du 7<sup>e</sup> Régiment à Cahors, ont été arrêtés comme auteurs présumés de l'attachage de placards antimilitaristes.

Deux soldats de la garnison de Laval suraies

#### Les usines vont donc ouvrir leurs portes et les pêcheurs, chargés de les alimenter se disposent à reprendre la mer, sur la sardine a déjà fait son apparition sur les côtes de l'Océan et à Etel.

#### Les manœuvres navales de la Méditerranée

On est aujourd'hui renseigné sur le haut entre le Diderot et la Justice, au cours de la première semaine de manœuvre. Le choc des deux cuirassés n'a pas eu heureusement les graves conséquences que l'on aurait pu redouter et on n'avait parlé tout d'abord. La cuirasse du Diderot a offert une solide résistance, seul le matelas intérieur de la cuirasse a été soufflé et le matras a été enlevé. Le Diderot a fait néanmoins bonne route des côtes de Tunisie jusqu'à Alger. Il doit reprendre son rôle dans la suite des manœuvres ainsi que la Justice qui a terminé son ravitaillement, avec toute la division du contre-amiral Morcau.

Les contre-torpilleurs Chasseur et Voltigeur, qui avaient reçu quelques avaries pendant leur traversée de Toulon à Bizerte et à Ajaccio, sont arrivés dans un bassin de Toulon où ils ont été visités par le directeur des constructions navales.

Les réparations des deux cuirassés seront effectuées rapidement. Le Diderot sera remplacé par une hélice de rechange. Les travaux de réparations seront terminés la semaine prochaine. Toulon, qui possède un grand bassin de Toulon où les cuirassés vont à 8 juin.

On signale que les opérations de ravitaillement de toute l'armée navale ont été terminées dans le laps de temps exactement prévu.

Le port de Toulon est maintenant invité à préparer le réapprovisionnement en charbon de tous les cuirassés, et croiseurs-cuirassés et des torpilleurs d'escadre.

En attendant, les opérations de ravitaillement entre le parti A (amiral de Marolles) et le parti B (amiral de Darbell) pour l'exécution du deuxième thème.

#### Acte de vandalisme

Un acte antipatriotique, qui a soulevé la réprobation unanime de la population, a été commis à Forçieux (Oise). La nuit dernière, des vandales se sont attaqués au monument patriotique élevé sur la place de cette ville à la mémoire des défenseurs héroïques de Forçieux. Le sabre du capitaine Durand, a été cassé près de la poignée, puis planté à cheval sur deux morceaux, qui furent jetés au pied du monument. La justice a été saisie de cet acte stupide. (D. P.)

#### A LA CHAMBRE

#### La grave question des crédits militaires

Séance du mardi 27 mai

Séance à 2 heures. M. Deschamps président.

Le ministre des Finances dépose un projet portant ouverture d'un compte de la défense nationale, et un autre instituant un impôt national sur le revenu.

L'un et l'autre sont renvoyés à la Commission du budget.

M. Ghesquié demande à interpellier sur la politique financière du gouvernement.

M. Dumont, ministre des Finances, — Nous venons de déposer deux projets, qui concernent les moyens de faire face aux dépenses militaires et de l'armée de terre.

Le débat ne doit pas se confondre avec le précédent.

M. Barthou répond aussi la jonction des deux débats et engage sa responsabilité.

Il ne s'oppose pas à ce que l'interpellation vienne après le débat sur les crédits militaires. M. Ghesquié accepte, et l'interpellation viendra à la suite.

#### Le maintien de la classe

On a abordé immédiatement la discussion du projet autorisant le gouvernement à engager les dépenses militaires en vue des mesures de maintien de la classe 1910 sous les drapeaux.

Le chiffre inscrit au projet du gouvernement s'élevait à 40 millions de francs, mais y compris également d'autres dépenses s'appliquant à l'organisation éventuelle en vue du service de trois ans.

#### Acte de vandalisme

Un acte antipatriotique, qui a soulevé la réprobation unanime de la population, a été commis à Forçieux (Oise). La nuit dernière, des vandales se sont attaqués au monument patriotique élevé sur la place de cette ville à la mémoire des défenseurs héroïques de Forçieux. Le sabre du capitaine Durand, a été cassé près de la poignée, puis planté à cheval sur deux morceaux, qui furent jetés au pied du monument. La justice a été saisie de cet acte stupide. (D. P.)

#### A LA CHAMBRE

#### La grave question des crédits militaires

Séance du mardi 27 mai

Séance à 2 heures. M. Deschamps président.

Le ministre des Finances dépose un projet portant ouverture d'un compte de la défense nationale, et un autre instituant un impôt national sur le revenu.

L'un et l'autre sont renvoyés à la Commission du budget.

M. Ghesquié demande à interpellier sur la politique financière du gouvernement.

M. Dumont, ministre des Finances, — Nous venons de déposer deux projets, qui concernent les moyens de faire face aux dépenses militaires et de l'armée de terre.

Le débat ne doit pas se confondre avec le précédent.

M. Barthou répond aussi la jonction des deux débats et engage sa responsabilité.

Il ne s'oppose pas à ce que l'interpellation vienne après le débat sur les crédits militaires. M. Ghesquié accepte, et l'interpellation viendra à la suite.

#### Le maintien de la classe

On a abordé immédiatement la discussion du projet autorisant le gouvernement à engager les dépenses militaires en vue des mesures de maintien de la classe 1910 sous les drapeaux.

Le chiffre inscrit au projet du gouvernement s'élevait à 40 millions de francs, mais y compris également d'autres dépenses s'appliquant à l'organisation éventuelle en vue du service de trois ans.